

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 FEVRIER 2008

Convocation des membres du Conseil	5.02.2008
En exercice	20
Présents	16
Pouvoirs	4
Excusés	0

L'an deux mil huit, le 16 février à 9 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NERAUD, Maire.

Etaient présents : M. NERAUD, Maire ; MM. CHARVILLAT, COTTON, Mme LEROY, M. TROJANI, Mme GUILLAUME, M. DOUCHET, Maires-adjoints ; MM. DOUCET, DELPORTE, Mme CLEMENT, M. DELION, Mme HOUEVILLE, M. DESJEUNES, Mme MARTINS, MM. VIAUD, DE SEQUEIRA, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. CAMBIER mandataire : M. NERAUD
Mme CHAPEL mandataire : M. VIAUD
M. FRISCH mandataire : M. COTTON
Mme BOITTE mandataire : Mme GUILLAUME

Mme CLEMENT est élue Secrétaire

Le quorum étant atteint, M. NERAUD demande que soit observée une minute de silence à la mémoire de M. LIORET, artiste peintre qui a exposé de nombreuses œuvres lors des salons à Dordives, et fait don d'une de ses œuvres à la Commune.

Puis, il donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2007, qui est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour de la séance est ensuite abordé.

Le Conseil, unanime,

APPROUVE les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2007 :

- commune
- parc d'activité de la colline
- eau et assainissement
- camping municipal

AFFECTE les résultats de l'exercice 2007.

M. NERAUD remercie Mme LEROY pour le travail accompli dans la préparation des budgets et comptes administratifs tout au long du mandat.

FIXE le tarif du mètre linéaire pour les exposants à la foire exposition.

AUTORISE le Maire à signer les conventions et contrats suivants :

- LP Communication pour l'hébergement du site internet ;
- pour le financement de la mise sous enveloppe de la propagande électorale des élections municipales des 9 et 16 mars 2008 ;
- Bureau de Vérification des chapiteaux tentes et structures pour une vérification annuelle des barnums municipaux ;
- Association nationale des chèques vacances pour le musée du verre et de ses métiers ;
- ADULLACT, par l'intermédiaire de l'Association des Maires du Loiret, pour bénéficier de logiciels gratuits et de formations.

MODIFIE le régime indemnitaire du personnel communal

PREND connaissance de la carte adressée par les élèves partis en classe de neige

APPROUVE le rapport annuel du service de l'eau pour l'année 2007.

AUTORISE le Maire à signer :

- le renouvellement du bail pour la servitude de passage sur l'ancienne STEP de Saint-Séverin
- le contrat d'entretien avec
 - o Yonne Ingénierie pour le suivi des boues de la station d'épuration de 2008 à 2010
 - o ACM pour l'analyse de l'eau provenant des boues de la station d'épuration

MODIFIE le règlement du service de l'eau

DECIDE de procéder à :

- une consultation pour la maîtrise d'œuvre et demande une subvention auprès du Conseil général pour l'extension du réseau d'eau et de défense incendie :
 - o de la Queue de l'Etang
 - o de la Rue Mangine
- une étude de faisabilité concernant l'assainissement des habitations de la Queue de l'Etang

ACCEPTE les sous-traitants au marché passé pour la rue Mangine :

- France Ligne
- Paveurs du Centre
- Somelec
- IATST

et AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la SACER .

M. TROJANI indique que le chantier de la Rue Mangine se déroule normalement. Le Conseil général ayant prévu de faire procéder à l'enfouissement des réseaux du secteur, une réfection sommaire provisoire des accotements sera réalisée.

AUTORISE l'extension des compétences du Syndicat de Pays du Gâtinais pour la mise en œuvre et le suivi annuel du contrat global sur le bassin du Loing.

AUTORISE le Maire à signer avec la CC4V la convention de mise à disposition du personnel communal dans le cadre des compétences sportives.

PROCEDE à la réduction et à l'annulation de factures d'eau sur exercices antérieurs.

AUTORISE le Maire à signer les actes chez Maître BAUCHY, Notaire, pour :

- l'acquisition d'une parcelle appartenant au GFA de Chenouteau
- la cession de parcelles dans le parc d'activités de la Colline :
 - o Transports Renaud
 - o Entreprise Pécault
 - o STD
 - o M. SINGH

M. NERAUD fait part des remerciements de l'EREA Simone Veil d'Amilly pour la subvention qui lui a été attribuée.

TOUR DE TABLE :

Mme MARTINS fait part d'une remarque qu'elle a reçue concernant le rond-point de la RD 62. Il conviendrait d'y placer des panneaux directionnels indiquant le cimetière, etc.

M. DESJEUNES demande si la base de loisirs rouvrira. M. NERAUD répond que le résultat de l'appel à concurrence a été infructueux. Seule une proposition inacceptable en l'état a été reçue. M. le Maire indique que la consultation va être relancée en vue d'une réouverture en 2009.

Mme LEROY signale que le stationnement devient anarchique rue Carnot. M. BESANCON va étudier la question avec M. GUILLAUME, conformément au code de la route.

M. COTTON fait remarquer que suite à l'orage du 1^{er} février 2008, le volume d'eau traité à la station d'épuration a beaucoup augmenté. Suite aux investigations réalisées par les agents du service de l'eau, il a pu être constaté que le poste de relevage de Saint-Séverin avait fonctionné toute la journée. De nouveaux contrôles seront entrepris pour vérifier les raccordements particuliers.

M. COTTON ajoute que, le même jour, un bouchon s'est formé à l'entrée d'un busage dans le fossé de la RD 62, en raison d'une accumulation de feuilles.

M. COTTON signale que des camions de livraison empruntent toujours la rue de César. M. NERAUD informe le Conseil qu'il a déjà pris contact avec les dirigeants des entreprises installées sur le parc d'activités de la colline et que des consignes vont être données par

ces derniers aux chauffeurs-livreurs. M. COTTON ajoute que le SMIRTOM ne tient pas compte de l'interdiction. M. GUILLAUME alertera le responsable de la déchetterie.

M. CHARVILLAT fait remarquer l'intérêt qui s'attacherait pour la commune de pouvoir disposer d'une salle pouvant accueillir une centaine de convives.

M. NERAUD informe le Conseil que :

- depuis environ deux mois une vague sans précédent de vandalisme sévit sur la commune : un groupe de jeunes adolescents de 10 à 14 ans commettent des exactions entre 20 h. et 23 h. et dans l'après-midi. La Gendarmerie va renforcer sa surveillance nocturne.
- un nouveau gardien de police vient d'être recruté.

M. NERAUD rappelle que la réunion d'aujourd'hui est la dernière du mandat. Il remercie tous les conseillers pour leur assiduité, leur activité au cours des 7 années passées et l'esprit de responsabilité qui a régné au sein du Conseil. Le climat d'unité qui a prévalu tout au long du mandat a permis de concentrer l'énergie sur l'action. Tous les engagements pris ont été tenus.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 10 h.15

Le Maire,

Frédéric NERAUD